



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL  
DU 26 JUIN 2014 A 20H.00 A L'HÔTEL DE VILLE D'OLLON

Mme la Présidente Josiane PANCHAUD ouvre la séance en présence de 53 conseillers. Il y a un démissionnaire et 16 excusés dont un Conseiller qui a averti de son arrivée en cours de séance.

Mme la Présidente annonce qu'elle a reçu une lettre de démission et propose d'ajouter un point « 1<sup>bis</sup> » à l'ordre du jour pour l'assermentation d'un nouveau Conseiller. Le Bureau a également reçu une motion de M. Roberto VALTERIO ainsi qu'un postulat de M. Jean-François THEUBET. Il est proposé d'ajouter un point « 9<sup>bis</sup> » pour traiter ces 2 interventions.

Mme Josiane PANCHAUD demande s'il y a d'autre remarque au sujet de l'ordre du jour et propose l'approbation des modifications. L'Assemblée les accepte et donne son aval pour l'ordre du jour suivant :

1. Communications du bureau du Conseil.
- 1<sup>bis</sup> Assermentation d'un nouveau Conseiller.
2. Rapport de la Commission de gestion 2013.
3. Adoption des réponses de la Municipalité aux vœux et souhaits de la Commission de gestion.
4. Etude des comptes 2013.
5. Rapport de la Commission des finances sur les comptes 2013.
6. Adoption des comptes 2013.
7. Nomination de la Commission de gestion 2014/2015.
8. Renouvellement du Bureau du Conseil.
9. Communications municipales.
- 9<sup>bis</sup> Motion de M. Roberto VALTERIO.  
Postulat de M. Jean-François THEUBET.
10. Propositions individuelles.

## **1. Communications du bureau du Conseil.**

1. Mme la Présidente donne lecture de la lettre de démission de M. Alexandre VOCAT du parti socialiste.
2. Mme PANCHAUD informe le Conseil que la mise en page de son nouveau règlement est en cours et qu'il sera envoyé au Service juridique du Canton pour une relecture finale. Le document ayant déjà été soumis à ce Service, il ne devrait pas y avoir de grosses modifications. Le Bureau a donc décidé que ce règlement pourra prendre effet en même temps que la prochaine présidence, le 1<sup>er</sup> juillet.

Dès lors, la nomination de la Commission de gestion 2014/2015 se fera, ce soir, selon le nouveau règlement.

Les Conseillers sont également informés qu'ils recevront un exemplaire du nouveau règlement dès que le Canton l'aura ratifié.

3. Mme la Présidente signale encore que, malgré une faible participation, la course annuelle du Conseil s'est déroulée le 21 juin, sous les meilleurs auspices, tant au niveau de l'ambiance que de la météo.

### **1.<sup>bis</sup> Assermentation d'un nouveau Conseiller.**

Suite à la démission de M. Alexandre VOCAT et selon le cérémonial d'usage, Mme la Présidente procède à l'assermentation de M. Robert SCULATI, nouveau Conseiller Communal, dans les rangs du parti Socialiste.

Les Conseillers présents sont, dès lors, au nombre de 54.

### **2. Rapport de la Commission de gestion 2013.**

M. Alain DERIAZ, co-président de la Commission de Gestion, donne lecture de l'introduction de son rapport. En ce qui concerne les rapports relatifs aux différents dicastères, ils ont été envoyés avec les comptes communaux et, par conséquent, chaque Conseiller a pu en prendre connaissance avant la séance. Ils ne seront dès lors, pas lus ce soir.

Mme la Présidente demande s'il y a des questions à leur sujet. La parole n'étant pas demandée, le point suivant est abordé.

### **3. Adoption des réponses de la Municipalité aux vœux et souhaits de la Commission de gestion.**

M. Alain DERIAZ indique que les vœux et souhaits de la Commission de Gestion ont été discutés avec la Municipalité et que toutes réponses de celle-ci ont été acceptées par la Commission.

Pour la bonne forme, les vœux et souhaits sont lus, par M. DERIAZ et M. le Syndic donne les réponses municipales.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, Mme PANCHAUD prie le co-président de la Commission de Gestion de donner lecture des conclusions de son rapport. Celles-ci corroborent les conclusions de la Municipalité, sous réserve du rapport de la Commission des Finances.

Mme la Présidente remercie le rapporteur et a pris note des conclusions de son rapport.

Mme Josiane PANCHAUD soumet au vote les réponses de la Municipalité aux vœux et souhaits de la Commission de gestion. Ceux-ci sont acceptés, à main levée, à la majorité évidente (3 abstentions).

L'arrivée de M. Harald CROPT, en cours de séance, porte à 55 le nombre de Conseillers présents.

#### **4. Etude des comptes 2013.**

Mme la Présidente Josiane PANCHAUD passe en revue les comptes, en citant les têtes de chapitres et les comptes qui s'y rapportent. Les Conseillers sont invités à intervenir au fur et à mesure de l'énumération, pour poser leurs questions.

##### **Comptes 150 – 153 – 160 et 170 – Dons et subventions.**

M. Stéphane COSANDEY demande s'il y a des critères d'attribution qui sont définis pour l'attribution des dons et subventions figurant, notamment, dans les comptes 150, 153, 160 et 170 ?

M. le Syndic répond qu'il n'y a pas de critères clairement définis. Il indique qu'une tentative a été faite, il y a quelques années, pour déterminer précisément des règles qui permettent de traiter tous les clubs sportifs sur un pied d'égalité. La tâche s'est rapidement avérée extrêmement difficile et même impossible à solutionner. En effet, comment être équitable dans l'attribution d'une subvention, entre un club de natation et un club de ski, dont les besoins, au niveau des équipements et des coûts, ne sont pas du tout comparables ! M. CHOLLET invite toute personne qui aurait l'envie de se lancer dans cette mission, à se manifester auprès de la Municipalité !...

M. le Syndic explique que la Municipalité applique une méthode dite « historique » qui est basée sur : « ce qui s'est fait jusqu'à présent », la présentation des comptes de la société demandeuse et la justification de ses besoins. Elle essaie d'être le plus juste possible, son but principal étant d'encourager les loisirs et le sport auprès des jeunes.

M. Stéphane COSANDEY précise que sa question n'était pas dirigée sur les montants attribués mais sur la philosophie de l'attribution de ces dons et subventions.

M. le Syndic confirme la volonté de la Municipalité d'encourager les jeunes à pratiquer du sport, de la musique ou toute autre activité culturelle, dans leurs loisirs.

M. le Municipal Jean-Michel CLERC indique qu'il a donné la même réponse à la Commission de Gestion qui l'a interpellé, dans le cadre de l'Ecole de Musique. La Commission a insisté pour que des règles soient trouvées. M. le Municipal insiste sur le fait que ces contributions ne sont accordées qu'à des sociétés locales. Il est cependant d'avis que des critères précis doivent être définis et va se renseigner auprès de la Commune de Montreux, qui semble avoir édicté un règlement en la matière. Il prend l'engagement d'étudier cette problématique.

M. COSANDEY pense, qu'une fois définis, il serait utile de diffuser ces critères auprès des sociétés pour qu'elles sachent à quoi elles pourraient prétendre.

##### **Compte 320 - Forêts**

Au poste 320.4309.00, M. Stéphane COSANDEY demande pourquoi il y a un revenu négatif de Fr. 3'500.-- relatif à des taxes de reboisement compensatoire.

M. le Municipal Jean-Michel CLERC répond qu'il s'agit certainement d'un montant qui a dû être extourné. Il va effectuer une recherche et répondra plus précisément dans le courant de la séance.

### **Compte 450 – Traitements des déchets**

M. Christian DEFAGO a pris connaissance des chiffres détaillés du poste 450.3526 et en remercie la Municipalité. En additionnant ces différents montants, il arrive à un total de Fr. 352'391.25 alors que les charges mentionnées dans les comptes s'élèvent à Fr. 451'599.17. M. le Conseiller demande qu'elle est la raison de cette différence d'env. Fr. 50'000.-- ?

Mme la Municipale répond qu'il ne s'agit pas d'un compte détaillé mais du relevé des tonnages amenés à la SATOM et des prix facturés par celle-ci. La péréquation des transports (Fr. 38'000.--) ainsi que la différence des tarifs Vaud/Valais (Fr. 6'000.--) ne sont pas mentionnées. Ceci explique que les totaux entre les différents déchets et celui des charges de ce poste ne correspondent pas.

M. DEFAGO prend acte des explications données et que des frais aléatoires interviennent pour env. 12 % dans la facture globale du poste du traitement des déchets.

Mme la Présidente Josiane PANCHAUD ajoute un élément, qui a été communiqué au parti Socialiste lors de sa séance de préparation, à savoir que le prix des déchets à composter était de 128.-- la tonne en 2012.

### **Compte 611 – Service de Police**

Au poste 611.3189.20, M. Alain BURNIER demande pourquoi les prestations fournies par l'EPOC, pour un montant de Fr. 177'156.10, n'ont pas été mises au budget ?

M. le Municipal Fabio GHIRINGHELLI répond que ces dépenses concernent les gardes-parc et les Sécuritas qui collaborent avec la police, dans la station de Villars, en hiver. Avec la nouvelle structure de l'EPOC, au moment d'établir le budget, il n'était pas encore défini qui prendrait en charge ces prestations. Depuis lors, il a été décidé qu'EPOC prenait en charge la sécurité et l'assistance aux habitants des Communes faisant partie de l'Association. En revanche, pour ce qui est des prestations spécifiques aux activités touristiques d'une Commune, celle-ci en assume intégralement les frais. M. le Municipal reconnaît que c'est une erreur de ne pas avoir prévu un montant pour ce poste.

En regard du poste 611.3189.20 et du compte 610 – Office de stationnement figurant dans le rapport des comptes de l'EPOC, M. Christian DEFAGO constate que la Commune d'Ollon est presque la seule à demander des interventions complémentaires.

M. le Municipal Fabio GHIRINGHELLI confirme que les prestations relatives au compte 610 concernent majoritairement les gardes-parc et les Sécuritas pour la station de Villars.

M. Christian DEFAGO constate que la facture globale pour l'intervention policière et les gardes-parc, respectivement comptes 603 – Police de proximité et 610 – Office de stationnement, s'élève à env. 2,5 millions pour la Commune d'Ollon. M. le Conseiller fait remarquer que les gardes-parc sont engagés principalement en hiver, pour des tâches en rapport avec les remontées mécaniques et demande si la société Télé Villars-Gryon (TVG), qui est bénéficiaire de ces services, verse une contribution.

M. le Municipal Fabio GHIRINGHELLI répond qu'aucune redevance n'est demandée à TVG.

M. Christian DEFAGO pense que l'introduction d'une modeste taxe sur le parking de la Télécabine mériterait réflexion !...

### **Compte 612 – Signalisation routière**

Poste 612.3114.00 – Achats matériel de signalisation, Mme Susanne JUNGCLAUS DELARZE remarque que ce poste est en forte augmentation et demande quelle part de ce montant est dévolu aux « sucettes » qui doivent être régulièrement remplacées dans les zones 30, notamment au chemin des Vergers. Subsidiairement, elle demande : « A quand l'homologation des zones 30 » ?

M. le Municipal Fabio GHRINGHELLI, répond qu'il n'a pas de chiffres précis concernant le coût de ces changements de « sucettes » mais il indique que l'augmentation des dépenses de ce poste est due au remplacement de la signalisation routière. En effet, afin de répondre aux nouvelles normes, qui exigent des panneaux réverbérants, le Canton a donné un délai de 3 ans aux Communes, pour se mettre en conformité. Pour ce qui est de l'homologation des zones « 30 » à Ollon, la Commune est dans l'attente de l'acceptation, par le Canton, du projet du chemin de la Tour. Dès que celui-ci aura été avalisé, l'homologation de toute la zone « 30 » pourra être effective.

Mme Susanne JUNGCLAUS DELARZE indique que sa question sur les zones « 30 » incluait également les villages d'Antagnes, Villy, etc. Elle demande si l'homologation dans ces villages se fera à la même échéance ?

M. le Municipal GHRINGHELLI répond par l'affirmative.

Pour le poste 612.3143.00 – Entretien signalisation routière, M. Alain BURNIER constate également que ces dépenses n'ont pas été prévues au budget 2013.

M. le Municipal Fabio GHRINGHELLI donne la même réponse que celle relative aux prestations des gardes-parc, à savoir qu'à l'établissement du budget, il n'était pas encore défini si l'EPOC prenait à sa charge le changement des panneaux de signalisation, vu que cela fait partie de la sécurité routière. Après concertation entre les Communes, il a été considéré que la surface de leurs territoires variait considérablement les uns des autres et qu'il n'était pas équitable de faire « pot commun ». Il a donc été décidé que chacune prenait à son compte sa propre signalisation.

Pour les 2 cas évoqués, M. Alain BURNIER estime qu'il aurait été logique de prévoir ces dépenses puisque des charges avaient déjà été enregistrées en 2012.

Arrivée au terme de l'énumération des comptes, Mme la Présidente demande à M. le Municipal CLERC s'il est en mesure de répondre à l'intervention de M. COSANDEY concernant le poste 320.4309.00.

M. le Municipal Jean-Michel CLERC explique que lorsqu'un citoyen sollicite et obtient une autorisation d'abattage d'arbres, celle-ci peut être conditionnée par une clause de reboisement compensatoire. Il doit alors déposer un certain montant, en garantie. Une fois que les travaux sont terminés, le garde-forestier contrôle que le reboisement est bien conforme et, si c'est le cas, le montant de la garantie lui est remboursé. C'est l'écriture comptable qui en découle qui apparaît donc, au poste 320.4309.00, comme un revenu négatif.

M. le Municipal Jean-Christophe LACK précise que depuis l'entrée en vigueur du nouveau règlement communal sur les forêts ce système a été aboli. Il s'agit en l'occurrence de « reliquat d'avant règlement ».

Mme la Présidente Josiane PANCHAUD demande si quelqu'un souhaite encore s'exprimer sur les comptes. La parole n'étant pas demandée, elle prie le rapporteur de la Commission des finances de lire son rapport.

## 5. Rapport de la Commission des finances sur les comptes 2013.

M. Dominique ROUX, Président de la Commission des finances donne lecture de son rapport et relève, avec satisfaction, que la remarque de l'année dernière, sur le délai de remise des comptes, a été entendue et, qu'ainsi, la Commission a pu effectuer son travail dans de bonnes conditions.

Après étude et en conclusion de son rapport, la Commission des finances, à l'unanimité de ses membres présents, a décidé d'accepter les comptes 2013 tels que présentés par la Municipalité et d'en donner décharge aux divers organes responsables, sous réserve des conclusions de la Commission de gestion.

Mme la Présidente remercie M. ROUX pour son rapport détaillé et constate que ses conclusions corroborent également celles du rapport de la Commission de gestion. Avant de passer au vote, Mme PANCHAUD demande si quelqu'un veut s'exprimer.

La parole n'étant pas demandée, il est passé au point suivant.

## 6. Adoption des comptes 2013.

Mme la Présidente relit les conclusions du préavis municipal sur les comptes communaux de l'année 2013 et les soumet à l'approbation de l'Assemblée législative :

Ainsi, à main levée et à l'unanimité,

### LE CONSEIL COMMUNAL D'OLLON

- Ayant pris connaissance des comptes 2013 présentés par la Municipalité
- Ayant entendu le rapport de la Commission de Gestion
- Ayant entendu le rapport de la Commission des Finances
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

### DECIDE

**D'ADOPTER** les comptes 2013 établis par le Service des Finances Communales et de donner décharge aux organes responsables de leur établissement.

|                 |                   |
|-----------------|-------------------|
| REVENUS TOTAUX  | Fr. 48'171'287.61 |
| CHARGES TOTALES | Fr. 47'723'140.03 |
| EXCÉDENTS       | Fr. 448'147.58    |

=====

## 7. Nomination de la Commission de gestion 2014/2015.

Mme la Présidente indique que la nomination de la Commission de Gestion 2014/2015 s'effectuera selon le nouveau règlement, adopté en séance du 5 juin 2014. Elle invite donc les Présidents des partis à donner le nom de leurs candidats.

M. Nicolas CROCI-TORTI, Président du PLR, informe l'Assemblée que son parti souhaite proposer la candidature de Mme Corinne BORLOZ qui a déjà fait partie de la Commission de Gestion ces 2 dernières années. Se référant à l'indication donnée précédemment, au sujet de l'introduction du nouveau règlement, il demande aux Conseillers s'ils acceptent de valider cette candidature. En effet, il rappelle que l'ancien règlement stipulait que les membres de la Commission de gestion n'étaient rééligibles que 2 fois alors que l'art. 54 de la nouvelle édition indique que « ses membres sont désignés pour une année et sont rééligibles ».

Mme la Présidente confirme que le Bureau du Conseil a décidé d'appliquer le nouveau règlement pour cette nomination, mais, pour la bonne forme, demande si quelqu'un s'oppose à cette manière de faire. Aucune intervention n'étant effectuée, la décision est avalisée.

M. Nicolas CROCI-TORTI prend acte de cette décision et, au nom du PLR, en remercie l'Assemblée. Il propose, dès lors, les candidatures de Mmes Corinne BORLOZ et Marlène PERRIER et celles de MM. Sébastien MAILLARD et Robert UNDERWOOD.

Pour le parti Socialiste, M. Pascal JOURDAIN propose Mmes Muriel BORLAT, Céline PINI et M. Eric DIAB.

Pour le parti UDC, M. Philippe PASTOR propose M. Philippe RUCHET.

Pour le parti Les Verts, M. Stéphane COSANDEY propose M. Alain DERIAZ.

Cette nomination s'effectue à bulletin secret et son résultat déterminera les membres suppléants. 55 bulletins sont distribués.

Afin de laisser le temps aux scrutateurs de procéder au dépouillement des bulletins, Mme PANCHAUD, passe au point suivant.

Après la lecture des communications municipales, le dépouillement des 55 bulletins distribués et rentrés, pour la nomination de la Commission de Gestion, donne les résultats suivants :

- |    |                                 |                       |              |
|----|---------------------------------|-----------------------|--------------|
| 1. | 36 voix – Mme Corinne BORLOZ    | Parti Libéral-Radical |              |
| 2. | 35 voix - M. Alain DERIAZ       | Parti Les Verts       |              |
| 3. | 33 voix – M. Sébastien MAILLARD | Parti Libéral-Radical |              |
| 4. | 28 voix – Mme Marlène PERRIER   | Parti Libéral-Radical |              |
| 5. | 28 voix – M. Robert UNDERWOOD   | Parti Libéral-Radical |              |
| 6. | 20 voix – Mme Céline PINI       | Parti Socialiste      |              |
| 7. | 19 voix – M. Philippe RUCHET    | Parti UDC             |              |
| 8. | 18 voix – M. Eric DIAB          | Parti Socialiste      | (suppléant)  |
| 9. | 17 voix – Mme Muriel BORLAT     | Parti Socialiste      | (suppléante) |

## 8. Renouvellement du Bureau du Conseil.

Se référant au tournus établi en début de législature, Mme la Présidente demande aux Présidents des partis de nommer leurs représentants aux différents postes du Bureau. Les candidatures suivantes sont enregistrées :

|                                 |                     |                       |
|---------------------------------|---------------------|-----------------------|
| Président du Conseil            | : M. Ferenc RABEL   | Parti Libéral-Radical |
| 1 <sup>er</sup> Vice-président  | : M. Olivier DUBI   | Parti UDC             |
| 2 <sup>ème</sup> Vice-président | : M. Alain DERIAZ   | Parti Les Verts       |
| Scrutateurs                     | : Mme Mélodie MORET | Parti Socialiste      |
|                                 | M. Roberto VALTERIO | Parti Libéral-Radical |
| Scrutateurs-suppléants          | : Mme Maria DUARTE  | Parti Socialiste      |
|                                 | M. Bernard HUBER    | Parti Libéral-Radical |

Par applaudissements, l'Assemblée nomme ces Conseillers dans leur fonction, au sein du Bureau du Conseil.

## 9. Communications Municipales

1. M. le Syndic Jean-Luc CHOLLET donne lecture de la réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme Diane MORATTEL à propos du suivi des chantiers sur le territoire communal.
2. Mme la Municipale Lyne PERRET donne lecture de la réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme Diane MORATTEL à propos de l'entretien des talus le long des routes communales.
3. Mme la Municipale Sally-Ann JUFER donne les explications sur les nuisances qui ont eu lieu le 31 mai dernier, à la Grande Salle de St-Triphon.
4. M. le Municipal Patrick TURRIAN donne lecture de la réponse de la Municipalité à propos de l'interrogation d'un Conseiller Communal quant au planning relatif à la réfection du tronçon de la route cantonale 719b-p entre Huémoz et les Tannes.
5. Mme la Municipale Lyne PERRET donne lecture de la communication municipale sur l'enlèvement des ordures des entreprises et point de la situation des déchets déposés à la Gouille du Duzillet.
6. M. le Syndic Jean-Luc CHOLLET donne lecture d'une information sur le calendrier des élections de la législature 2016-2021 et sur le nombre de Conseillers communaux et municipaux.

Ces communications sont annexées au présent procès-verbal et en font partie intégrante.

## 9.<sup>bis</sup> Motion de M. Roberto VALTERIO - « Recyclage des briques à boisson »

M. Roberto VALTERIO donne lecture de sa de motion intitulée : « Recyclage des briques à boisson » qui propose à la Municipalité « d'approcher l'Association Recyclage de Briques à Boissons Suisse en

vue d'étudier la possibilité d'instaurer une collecte de berlingots à boisson sur le territoire de notre Commune. Le résultat de cette étude devra être présenté, à notre Conseil, en automne 2014. Le cas échéant, la collecte pourrait débuter dans nos 2 déchetteries ».

En effet, selon M. le Conseiller, s'il est possible et nécessaire de trier systématiquement nos déchets ménagers, il apparaît bien vite que les briques à boisson, communément appelée « berlingot », représentent une grosse partie des déchets qui doivent être mis dans les sacs poubelles, faute de pouvoir être recyclés, dans notre région tout au moins. M. VALTERIO explique « qu'un projet-pilote de recyclage a été lancé, en 2011 dans la Commune de Grosshöchstetten (BE). Depuis lors, 35 points de collecte, dans 7 cantons alémaniques, ont été ouverts. En Suisse Romande, seule Payerne, au printemps 2014, a également adopté ce procédé. Une analyse de l'éco-efficacité de ce recyclage montre que son avantage découle, avant tout, au fait que la cellulose est maintenue dans le circuit, ce qui permet de ménager la ressource importante qu'est le bois. Cela permet aussi d'éviter la production de nouvelle cellulose. Entre 20 et 80 % de moins de CO<sub>2</sub> sont produits par rapport à une incinération complète ». Il indique encore que « 75 % d'un berlingot sont recyclables sous forme de fibres de carton intervenant dans la production de carton ondulé, papier de toilette ou mouchoirs. Les 25 % restants, soit le polyéthylène et l'aluminium sont exploités, par exemple, dans les cimenteries en guise de carburant de substitution ». Il note cependant qu'en Suisse, actuellement, il n'existe pas de moyen de valoriser, de manière plus noble, l'aluminium contenu dans ces emballages.

M. VALTERIO estime donc « qu'à l'heure où notre Commune est en train de consolider sa nouvelle politique de ramassage et de traitement des déchets ménagers, il serait opportun d'y associer une collecte des briques à boisson ». Ceci aurait l'avantage, pour les citoyens, « de réduire le volume de leurs déchets en sac et donc de faire des économies ». D'autre part, la mise sur pied du ramassage est très simple puisqu'il consiste à placer des « Big Bag » sur les lieux de collecte qui est effectuée par l'Association Recyclage de Briques à Boissons Suisse. Cela devrait donc pouvoir être réalisable très rapidement.

Mme la Présidente demande à la Municipalité si elle veut s'exprimer.

Mme la Municipale Lyne PERRET, prend acte de cette motion et demande à M. VALTERIO de lui fournir les adresses exactes pour qu'elle puisse étudier cette proposition. Mme PERRET pense qu'il sera nécessaire d'effectuer un bilan écologique et rappelle que M. BLATTER, responsable de la SATOM, s'efforce d'utiliser au mieux ses fours, en produisant de l'énergie ou du chauffage à distance.

M. VALTERIO est bien conscient de tout ce qui est mis en œuvre par la SATOM et comprend que la Municipalité veuille faire un bilan écologique. Il indique encore que toutes les adresses en relation avec sa motion se trouvent dans le document qu'il enverra également par courrier électronique à Mme la Municipale PERRET. Il transmettra, en même temps, le résumé de l'analyse de l'éco-efficacité réalisée par la société CARBOTECH AG.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente soumet cette motion au vote de l'Assemblée.

A main levée et à la majorité évidente, le Conseil accepte de prendre en considération cette motion et de la transmettre, pour étude, à la Municipalité.

Le texte complet de cette motion est annexé au présent procès-verbal et en fait partie intégrante.

## **9.<sup>bis</sup> Postulat de M. Jean-François THEUBET – « L'écologie en marche, aussi jusqu'à Ollon... »**

Mme la Présidente invite M. Jean-François THEUBET à donner lecture de son postulat, qui a la teneur suivante :

« Le Conseil Communal d'Ollon, dans sa séance du 26 juin 2014, sur proposition du soussigné (M. J.-F. THEUBET), conformément à l'article 75 alinéa 1 du règlement du Conseil Communal d'Ollon, par voie de postulat, propose à la Municipalité :

Premièrement, de répondre aux questions suivantes :

1. Parmi les 29 actions proposées par la Direction générale de l'environnement, lesquelles ont déjà été traitées, lesquelles ne le seront pas, et, surtout, lesquelles le seront ? Pour celles qui le seront, quel sera leur délai et par quel service/dicastère seront-elles traitées ?
2. Est-il envisageable de trouver une synergie avec les Communes voisines, essentiellement Aigle qui vient d'engager un délégué à l'énergie, pour coordonner ces actions ?
3. Sur la base des réflexions qu'engendreront les deux premières questions, quelle stratégie énergétique la Commune souhaite-t-elle planifier et proposer au Conseil Communal ?

Deuxièmement, de faire figurer dans le rapport du Service sur le développement durable, un calendrier de projets. Ce dernier pourrait comporter les projets réalisés, en cours de développement ou planifiés. »

Dans le document rédigé par M. Jean-François THEUBET, celui-ci fait référence à la prochaine entrée en vigueur de la Loi cantonale sur l'énergie qui, par son article 10 oblige les autorités communales à faire preuve d'exemplarité dans le domaine des constructions. Il y indique également que « depuis 2006 la Direction générale de l'environnement propose une aide pour appréhender le « concept énergétique commune ». Cette dernière, au travers de 29 actions concrètes, permet de définir et planifier une stratégie énergétique complète ».

Mme la présidente Josiane PANCHAUD donne la parole à la Municipalité.

M. le Syndic Jean-Luc CHOLLET répond que la Commune, en 2012, a déjà édicté un document intitulé « Le Concept énergétique de la Commune d'Ollon » qui est un rapport final réalisé par « BIO-ECO » et dans lequel la Commune prend un certain nombre d'engagements en matière de développement durable. Il rappelle également qu'une des premières mesures qui a été prise, dans cette optique, a été de nommer un responsable, en la personne de M. Jean-Marc MATHYS, garde-forestier communal, à hauteur de 20 % de son poste. Un groupe dévolu à cette problématique a été constitué et se réunit une fois tous les 2-3 mois. M. CHOLLET indique également qu'il y a une volonté claire de la Municipalité, sur conseil de M. MATHYS, de ne pas rentrer dans le label « Cités de l'énergie » qui apparaît trop contraignant. M. le Syndic se tient, par ailleurs, volontiers à la disposition des Conseillers qui le souhaitent, pour leur montrer tout ce qui a déjà été réalisé dans ce domaine. Il rappelle également que le Boyard se fait régulièrement l'écho de ce qui est entrepris. Il précise qu'un calendrier et des mesures existent déjà. M. le Syndic estime qu'un gros pas a déjà été accompli en matière de développement durable, selon la volonté du Conseil Communal.

Mme PANCHAUD ouvre la discussion mais la parole n'est pas demandée.

Après quelques hésitations sur la procédure à suivre, Mme la Présidente demande au Conseil s'il souhaite qu'une commission soit nommée, pour rapporter sur la prise en considération de ce postulat. A main levée, le Conseil refuse cette proposition.

Mme PANCHAUD demande alors au Conseil de se prononcer sur la prise en compte ou non du postulat. A main levée, par 26 oui, 13 non et 8 abstentions le postulat est accepté. Il est donc transmis à la Municipalité, pour rapport.

## 6. Propositions individuelles

1. Alain DERIAZ, Président du parti « Les Verts » informe le Conseil que les Présidents des 4 partis ont rencontré, lundi dernier, la Municipalité pour aborder le problème de la communication. Il a notamment été convenu que la Municipalité donnera des informations sur l'avancement des différents projets dans la Commune, lors de la séance du Conseil du mois d'octobre. Il indique également qu'une nouvelle séance avec les mêmes participants a d'ores et déjà été programmée début novembre pour discuter de différents points. Un bref compte-rendu de la séance de lundi dernier sera rédigé par le Greffe Municipal et sera distribué aux Présidents de parti.

2. Mme Micheline PERRIER demande si un emplacement a finalement été trouvé à St-Triphon pour entreposer les moloks.

Mme la Municipale Lyne PERRET répond que les moloks vont être installés à l'endroit où se trouvent actuellement les containers. Après consultation du Service cantonal pour la conservation des monuments, il s'avère que la fontaine qui se trouve à cet endroit n'a pas de valeur historique et peut être démolie. Un projet a déjà été dessiné et va être réalisé prochainement.

3. Mme Susanne JUNGCLAUS DELARZE a constaté que plusieurs moloks, nouvellement posés dans le quartier des Vergers, ne peuvent pas être utilisés car ils sont cadénassés. Elle demande, avec humour, s'il est prévu de les inaugurer « en grandes pompes » avant de pouvoir les utiliser ?

Mme la Municipale Lyne PERRET répond qu'il n'y aura pas de grande fête autour des moloks mais que leur mise en service sera effective une fois que tous les travaux d'aménagements extérieurs seront terminés dans la zone, ce qui est imminent.

4. Mme Annick BONZON ANNER relève, avec satisfaction, la bonne fréquentation du terrain omnisports extérieur du Centre des sports de Villars et remercie la Municipalité pour sa réalisation.

Mme la Conseillère constate également que de belles améliorations ont été apportées au terrain de Minerve grâce à une coupe d'arbres qui donne de la lumière et enlève l'humidité du sol. Elle signale, par contre, qu'il y a 2 bacs à sable, un pour le saut en longueur et un pour le lancer de poids qui n'ont quasiment plus de sable à l'intérieur, ce qui s'avère dangereux pour les utilisateurs, notamment les écoles qui s'y rendent régulièrement. Mme BONZON ANNER demande si un râteau ainsi qu'un balai ne pourraient pas être fournis et laissés sur place pour l'entretien de ces bacs et le nettoyage de la piste. Elle demande également si le marquage des lignes, pour un terrain de football, ne pourrait pas être effectué, puisqu'il y a déjà des filets pour les buts ?... Elle indique aussi que la porte d'accès pour

les véhicules n'est jamais fermée à clé et reste, très souvent, « grande ouverte » ce qui permet aux chiens d'aller sur le terrain faire leurs besoins...

M. le Syndic répond que la gestion du terrain de Minerve a été remise au directeur du Centre des Sports, M. ASCHWANDEN et que ces remarques vont lui être transmises. Pour ce qui est des crottes de chien, il sera demandé à la voirie d'aller nettoyer l'endroit et d'effectuer, par la suite, des contrôles réguliers. En ce qui concerne le râteau et le marquage... M. le Syndic pense que le marquage restera plus longtemps que le râteau !... ce genre d'article ne restant jamais très longtemps sur un terrain non surveillé...

5. M. Nicolas CROCI-TORTI revient sur la séance du Conseil Communal du 11 avril dernier et sur son intervention qui a suscité des réactions très émotionnelles. Il présente ses excuses à Mme la Municipale Lyne PERRET pour la tournure qu'il a donné à son texte, concernant l'engagement de son fils au Service de la voirie. Il regrette d'avoir blessé Mme PERRET et sa famille et d'avoir heurté certains membres du Conseil, par la manière dont il a amené cette problématique devant l'Assemblée. Il donne toute sa confiance à la Commission de Gestion pour poser les questions nécessaires et ainsi faire la lumière sur cette affaire, pour le bien de tous !

Mme la Présidente Josiane PANCHAUD remercie M. CROCI-TORTI pour son intervention.

6. M. Philippe PASTOR demande quand le goudronnage du pont de Chesières va être effectué et quelle garantie va être donnée à la Commune, que la couche d'étanchéité n'a vraiment pas été endommagée, par les fissures qui sont apparues peu après la fin des travaux. M. le Conseiller signale qu'il a également remarqué que l'étanchéité réalisée récemment au parking du Centenaire, laisse déjà apparaître des fissures. Celles-ci sont bien visibles lorsqu'il a plu. Il demande si les travaux ont déjà été réceptionnés, si ce problème a été signalé et si des démarches sont entreprises auprès de SIKA pour y remédier.

Mme la Municipale Sally-Ann JUFER répond que l'affaire est déjà réglée et que des réparations ont été faites après que le problème, situé dans la zone non couverte de l'entrée, ait été remarqué. En effet, suite à des analyses, il est apparu qu'un lot de produits défectueux a été appliqué à cet endroit et qu'avec le climat, au moment de la pose, l'application n'a pas tenu. Le produit a séché et a craquelé. Ces fissures ne sont pas profondes mais la dernière couche a toutefois été enlevée et refaite. Mme la Municipale précise que la zone concernée ne représente que 80 m<sup>2</sup> sur la surface totale de 3'400 m<sup>2</sup>. Une réparation a aussi dû être effectuée un peu plus bas que la zone d'entrée mais tout est maintenant en ordre. La réception des travaux est prévue pour le 2 juillet prochain. Mme JUFER assure que toutes les garanties seront demandées aux entreprises mais elle se dit confiante car des sondages ont été faits dans l'ensemble du parking ainsi que des tests de produits. La zone problématique a bien été délimitée et a été réparée. Une garantie de 10 ans sur les défauts cachés a par ailleurs été exigée. Par ailleurs, Mme la Municipale indique que les comptes de ce préavis vont être bouclés prochainement et que les coûts sont inférieurs d'env. 10 % par rapport au budget.

M. Philippe PASTOR demande quand ces réparations ont été réalisées ?

Mme la Municipale JUFER répond qu'elles datent d'env. 10 jours.

M. PASTOR assure que des fissures sont toujours apparentes. Il est inquiet pour la suite car, à son avis, les passages des véhicules munis de chaînes ou le chasse-neige vont endommager le revêtement

déjà fragilisé. Dès lors, il redoute que, par la suite, la maison SIKA refuse d'entrer en matière pour des réparations sous garantie, prétextant que le passage de ce genre de véhicule n'est pas prévu. Dans ce cas, les coûts de réparations reviendraient à charge de la Commune !...

Mme la Municipale Sally-Ann JUFER répond que les produits SIKA sont de haute qualité et qu'il s'agit d'une entreprise très réputée et sérieuse. Elle a donné toutes les garanties pour ses travaux.

M. PASTOR reste sceptique... Il a fait des photos qu'il peut montrer.

Mme la Municipale JUFER assure que le parking sera étroitement surveillé par le Service des bâtiments et que la Commune n'aura pas de frais supplémentaires. Elle estime que c'est « bien » que les problèmes aient surgis avant la réception de l'ouvrage. Ils ont ainsi pu être protocolés et l'ingénieur est conscient que la commune ne paiera rien en plus. Du côté de SIKA, c'est une grande entreprise qui ne va pas disparaître d'un coup et assumera, le cas échéant, ses responsabilités... Des rapports ont été rédigés et le problème est répertorié.

M. PASTOR constate que c'est le même ingénieur qui a travaillé pour le pont de Chesières et qui, selon lui, n'a pas effectué son mandat correctement, jusqu'au bout de ce chantier !

Mme JUFER rétorque que ce n'est pas les mêmes entreprises qui ont réalisés les travaux sur le pont.

Parlant du pont de Chesières, M. PASTOR estime que, pour des travaux d'une valeur de 1,9 million de francs, ils ne sont pas concluants, puisqu'une année après il y a déjà des « nids de poule »... Il se demande donc « qui peut dès lors affirmer que l'étanchéité est toujours valable dessous ? ». Il met en doute les contrôles qui ont été faits !...

Mme la Municipale Lyne PERRET répond pour ce chantier et indique qu'il y a eu une séance, sur place, le 12 mai. Les entreprises concernées pensent que l'étanchéité est toujours garantie mais ils vont remplacer les couches d'enrobé. Il a été convenu que l'entreprise CAMANDONA prend à sa charge : le rabotage, l'évacuation, la fourniture et la mise en place du nouveau tapis. Cette société s'est engagée à prendre toutes les dispositions pour prévenir et éviter tout dégât sur la couche d'étanchéité. Les travaux seront exécutés début septembre, après la saison touristique.

7. M. Philippe PASTOR demande s'il ne serait pas possible d'enlever, durant la saison d'été, le treillis orange qui se trouve « Au Basset », le long de la voie du train menant à Bretaye, car ce n'est pas très esthétique !

La Municipalité a pris note de la remarque.

8. M. Julien CROCI-TORTI se rend régulièrement à la place de jeux d'Ollon avec ses jeunes enfants et constate que l'endroit est dans un état déplorable, surtout après les week-ends. Il y a des bouteilles cassées, des mégots de cigarettes et autres détritiques qui jonchent le sol et il y a un grand risque que les jeunes enfants se blessent avec des briques de verre. Il déplore que cette place soit si mal fréquentée et serve de lieu de rencontre aux adolescents du village pour boire de l'alcool et fumer des joints ! M. le Conseiller demande à la Municipalité si la police ne peut pas intervenir plus souvent et plus fermement, notamment la nuit et le week-end et si la voirie ne peut pas prévoir de nettoyer systématiquement cette place de jeux, le lundi matin.

M. le Syndic Jean-Luc CHOLLET répond que la Municipalité est « catastrophée » par le comportement des jeunes qui fréquentent cet endroit et des dégâts qu'ils y engendrent. C'est une grosse préoccupation et la Municipalité a convoqué une réunion avec la direction des écoles, l'infirmière scolaire, les différents intervenants auprès des jeunes et la Police, pour insister que des mesures de prévention soient renforcées et pour que la Police agisse !

9. M. Alain DERIAZ a parcouru le journal « L'Echo du Massif » qui répertorie toutes les manifestations estivales de la région et a été surpris de constater qu'aucun article ne soit consacré au Jumping de Villars alors que c'est une manifestation phare pour la station. Il y est simplement mentionné les dates de la manifestation, sans les horaires.

M. le Municipal Jean-Christophe LACK répond que ce manquement a, bien sûr, été immédiatement remarqué et a suscité des réprimandes à l'encontre du rédacteur principal de ce journal. Celui-ci a répondu qu'un article était déjà paru sur cette manifestation dans l'édition précédente qui s'appelait encore « L'Echo du Plateau », avant la fusion des offices du Tourisme Des Diablerets, Villars, Gryon et Bex, et qui est paru en mars 2014. Néanmoins, M. le Municipal estime que c'est une lacune malheureuse, dans cette parution !

10. M. Pierre MEYLAN demande s'il est possible d'avoir un bref retour d'informations sur l'état de la situation et l'avancement des travaux pour la piscine de Villars.

M. le Syndic Jean-Luc CHOLLET répond qu'il ne peut malheureusement pas donner d'informations sur ce dossier, afin de ne pas enfreindre la loi sur les Marchés Publics. Il se contente d'indiquer que le dépôt des soumissions est terminé et que seules 2 offres sont rentrées. La Municipalité est déçue, d'autant plus que ces 2 offres sont supérieures au budget voté par le Conseil.

M. Pierre MEYLAN demande alors si les coûts s'avéraient largement supérieurs au préavis voté, si c'est la structure du projet qui serait revue à la baisse ou si un nouveau préavis serait présenté au législatif.

Là encore M. le Syndic ne souhaite pas s'exprimer mais insinue qu'il y aurait peut-être des économies à réaliser par rapport au projet initial, que d'autres idées ont germés depuis la mise en soumission et que des sources différentes de financement pourraient être étudiées. Selon M. CHOLLET le projet global va rester le même.

M. Nicolas CROCI-TORTI a pris connaissance de la liste des projets qui est parue dans un article de « 24Heures » et dans laquelle l'agrandissement du Collège de Perrosalle n'apparaît pas, à l'inverse de l'entretien du réseau d'eau... M. le Conseiller demande si cela veut dire que le Collège de Perrosalle n'est plus un dossier prioritaire ?

M. le Syndic CHOLLET répond, avec une pointe d'ironie, « qu'il faut se méfier des médias »... Il rassure M. CROCI-TORTI car l'agrandissement du collège reste, bien évidemment, une priorité. Il est d'ailleurs très heureux d'annoncer que le PPA de Perrosalle a été accepté et est entré en vigueur. Cela permet donc de redémarrer avec le projet du collège et de réactiver les démarches de procédure d'expropriation.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente s'adresse à l'Assemblée avant de passer le témoin à son successeur. Elle fait part de son sentiment d'avoir vécu cette année « comme une vie en accéléré » et de décrire « qu'au départ on fait ses premiers pas, on tâtonne, on découvre. Six mois plus tard, à mi-chemin, on assume ses responsabilités avec plus d'assurance, on ose des initiatives, on vit pleinement cette aventure tout en élargissant son cercle de connaissances et, au final, l'année est déjà passée ! On fait le bilan, on se remémore tous les souvenirs de toutes les invitations reçues, plus d'une vingtaine, on retient ces moments privilégiés échangés lors d'assemblées, de repas, de spectacles ou d'activités communales ». Mme PANCHAUD a apprécié l'esprit critique et constructif des débats, ainsi que la collaboration des personnes qui l'ont aidée dans sa fonction. Elle souligne l'importance du respect dans les débats et remercie, à cet égard, M. CROCI-TORTI pour son intervention de ce soir.

Pour clore son mandat, Mme la Présidente a préparé un petit diaporama avec les pensées intemporelles de Cicéron.

Mme la Présidente souhaite un bel été à chacun et invite l'Assemblée à une petite agape au Caveau des Vignerons.

Ainsi fait à Huémoz, le 18 août 2014

Le Président :

La Secrétaire :

F. Rabel

E. Jelovac-Baudy